Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_83_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°10
(2026/6/83) – CONVENTION DE PRET DU MINIBUS AUX ASSOCIATIONS : MODIFICATION DES CONDITIONS DE RESERVATION
RAPPORTEUR : SEBASTIEN LE BRUN

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La commune de Saint-Avé possède plusieurs minibus, dont l'un est régulièrement mis à disposition des associations avéennes.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_83_D-DE

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention approuvée au conseil municipal du 14 septembre 2017, dans laquelle apparait les conditions et modalités d'utilisation du véhicule.

Il est proposé de faire évoluer les dispositions de la convention actuelle afin de préciser en particulier :

- les modalités de réservation, par la plateforme dématérialisée 3D ouest.

La convention proposée est modifiée en conséquence.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour les associations d'avoir un minibus mis à disposition,

CONSIDERANT le besoin de revoir certaines conditions d'utilisation de ce véhicule par les associations,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention de prêt telle qu'annexée à la présente,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder à la signature des dites conventions.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890